

Astrida, le 21 septembre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N°2400/HUISS.



Objet:

Exécution jugement.

Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre lettre n°1289/R.P.  
271/RMP 1507/Usa du 26/7/51, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir en annexe une signification de jugement dûment  
signifiée à Nurmohamed Merali.

L'Intéressé a versé la somme de 1925 frs  
par mandat postal du 20/11/51.

L'Huissier, CH. LEES,

Monsieur le Greffier auprès  
du Tribunal de 1ère Instance  
à

U S U M B U R A.